

SEMESTRE D'ADMISSION

Rentrée:

Alumni

Enfant du Personnel

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022

Ce fichier pdf est à télécharger et à compléter <u>directement sur votre ordinateur</u> (pas à la main). Il faudra ensuite nous le retourner signé par email à l'adresse : contact@intechinfo.fr

Septembre	Mars								
Cycle Bachelor	: IL = Inge	énierie Logiciel	ASI = Arch	nitecture des	Systèmes d	d'Informat	ion		
S1 S2	S3 IL	S3 ASI	S4 IL	S4 ASI	S5 IL	S5 A	SI		
COORDONNÉE	S DE L'ÉT	UDIANT							
Civilité: Mo	adame	Monsieur			N° INE/BE/	Δ :			
NOM :					N° de Sécu	ırité Sociale	e:		
Prénom :									
Adresse:					E-mail :				
					Date de no	aissance :	//		
Ville :					Lieu de naissance :				
CP:	Pay	s :			Département de naissance :				
Tél :					Nationalité:				
Mobile :				Situation handicap : Oui Non					
ENGAGEMENT	D'INSCRI	PTION (uniqueme	ent pour le cycl	e Bachelor)					
Je soussigné(e) Nom et Prénom de l'étudiant(e)									
			•		_		entant finan	cier ne di	isnose nas d'un
Mon représentant financier <u>dispose</u> d'un compte bancaire en France : Modalité n°1 > En une seule fois au comptant au plus tard le 28 février ou			(Mon représentant financier <u>ne dispose pas</u> d'un compte bancaire en France :					
2022 selon le semestre concerné CB Prélèvement Virement				Modalité n°1 > En une seule fois au comptant au plus tard le 28 février ou 29 août					
Modalité n°2 >	•	nt en 4 échéances l ore ou d'avril selon	•	•		СВ	2022 Prélèvemer	nt V	/irement
Un RIB et un mai	·	n ont à transmettre se	elon la modali	té choisie. Fait	à:			le :	
Signature :									
		e suivante : Frais d'inscription en déduction de ce montant. \				*** Voi	ir détails en page 4.		
RÉDUCTIONS	SPÉCIA <u>LE</u>	:S							

Prénom:

Nom:

COORDONNÉES DU OU DES RESPONSABLE(S) LÉGAUX

TUTEUR LÉGAL 1	
Nom: Prénc	m:
Lien de parenté avec l'étudiant(e) :	
Adresse pendant l'année scolaire :	
Ville:	
CP:	Pays:
Tél.:	Mobile:
E-mail:	
Fonction:	
Nom de l'entreprise :	
Profession (choisir, dans la liste ai-dessous, les deux chiffres de la codification	NSEE correspondante):
TUTEUR LÉGAL 2	
Nom:	Prénom:
Lien de parenté avec l'étudiant(e) :	
Adresse pendant l'année scolaire :	
Ville:	
CP: Pays	
Tél.: Mobil	e:
E-mail:	
Fonction:	
Nom de l'entreprise :	
CODIFICATIONS INSEE 10 Agriculteurs exploitants - 21 Artisans - 22 Commerçants et assimilés - 23 fonction publique - 34 Professeurs, professions scientifiques - 35 Professions d'entreprise - 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise - 42 Instituteurs et religieux - 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction public - 47 Techniciens - 48 Contremaîtres, agents de maîtrise - 52 Employés civils administratifs d'entreprise - 55 Employés de commerce - 56 Personnels des se Ouvriers agricoles - 71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants - 72 Retraités	NSEE correspondante): Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus - 31 Professions libérales - 33 Cadres de la de l'information, des arts et des spectacles - 37 Cadres administratifs et commerciaux assimilés - 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social - 44 Clergé, que - 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et agents de service de la fonction publique - 53 Policiers et militaires - 54 Employés rvices directs aux particuliers - 61 Ouvriers qualifiés - 66 Ouvriers non qualifiés - 69 s Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise - 73 Retraités Anciens cadres et nômeurs n'ayant jamais travaillé - 82 Autres personnes sans activité professionnelle

ENGAGEMENT FINANCIER (à compléter et à signer par le rép	pondant financier)
Je soussigné(e) Nom et Prénom :	
Lien de parenté avec l'étudiant(e) :	Ayant pris connaissance des Conditions générales d'inscription (ci-après),
Adresse personnelle :	je m'engage à prendre en charge les frais de scolarité et frais annexes de l'étudiant(e) pour / 2022.
	Je prie les Services Financiers d'adresser les factures et correspondances
Ville:	liées aux frais de scolarité à mon attention.
CP Pays:	Fait à ·
Tél.:	Signature du répondant financier :
E-mail:	
Profession:	<mark> </mark>
FORMATION ANTÉRIEURE	
BACCALAURÉAT	
Type du baccalauréat > choisir le code dans la liste ci-dessa	ous:
CODE BAC :ANNÉE D'OBTENTION :	MENTION :MOYENNE :
	DUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - STL SCIENCES ET
TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE - ES ÉCONOMIQUE E 0031 TITRE ÉTRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN ÉO	T SOCIAL - 0001 BAC INTERNATIONAL ET BAC EUROPÉEN UIVALENCE (y compris baccalauréats étrangers) - 0032 TITRE
FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE - 0	0033 ESEU À ou DAEU A - 0034 ESEU B ou DAEU B ES, EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS.
	·
Nom et adresse de l'établissement fréquenté :	
Académie d'obtention du baccalauréat > choisir le co	de dans la liste ci-dessous :
ACADÉMIE:	de dans la liste ci-dessous .
	N - 04 BORDEAUX - 05 CAEN - 06 CLERMONT-FERRAND - 07 DIJON Y-METZ - 13 POITIERS - 14 RENNES - 15 STRASBOURG - 16 TOULOUSE
	· 21 ROUEN - 22 LIMOGES - 23 NICE - 24 CRETEIL - 25 VERSAILLES 33 GUYANE - 40 NOUVELLE CALEDONIE - 41 POLYNESIE FRANCAISE
42 WALLIS ET FUTUNA - 43 MAYOTTE - 44 ST-PIERRE-ET-MIQU	
ÉTUDES ANTÉRIEURES (À RENSEIGNER SI DIFFÉRENT DI	U BACCALAUREAI)
Cursus suivi (exemple : BTS, DUT, CPGE, LICENCE) :	
	Mention :
Nom et adresse de l'établissement fréquenté :	
Année d'obtention du diplôme : La	
Diplôme préparé dans le cadre d'une formation par l'appre	ntissage :
2.p.o.ne prepare dans le caure à une formation par l'appre	
> Si oui, fournir impérativement la copie du précédent contr	rat d'apprentissage en indiquant de manière lisible votre numéro
d'enregistrement (voir pièces à fournir obligatoirement)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Date de fin de stage ou de fin de cours de la formation suiv	rie :

Version applicable au 01/03/2021

1 MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2022

Le montant des frais de scolarité constitue un forfait semestriel, comprenant les frais d'inscription, d'études, d'adhésion à l'Association des Étudiants, et d'assurance "accident du travail scolaire".

Dès réception des résultats d'admission, l'étudiant dispose d'un délai de quinze jours pour confirmer son inscription par retour du dossier d'inscription, accompagné du règlement des frais d'inscription, selon les modalités de règlement choisies. La place est alors réservée jusqu'au 28 février ou 29 août 2022 selon le semestre concerné.

Tarif de référence 2022	Total frais de Scolarité Semestriel (1)
Cycle Bachelor Semestre 1 à 6	4 410 €
Cycle Mastère professionnel Semestre 7 à 10	En Alternance – Se reporter au dossier d'inscription CFA

En cas de semestre de césure les frais de scolarité sont ramenés à 10% du tarif de référence du semestre concerné.

(1) pour un paiement comptant, hors réduction spécifique & bourses.

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'État, d'une collectivité ou d'Ambassade doivent joindre un courrier à leur dossier d'inscription, précisant l'organisme attributaire de la bourse et la date éventuelle de versement.

2_MODALITES DE PAIEMENT

Les moyens de paiement proposés pour le règlement des frais de scolarité sont, selon les situations, le paiement par carte bancaire ou prélèvement bancaire sur le site de paiement sécurisé partenaire de l'INTECH ou par virement bancaire.

Pour tous les étudiants, les frais d'inscription de 1450€ sont réglés au comptant au moment de l'inscription. (CB/Prélèvement/Virement)

Le solde des frais de scolarité doit être réglé

Pour les étudiants Européens disposant d'une domiciliation bancaire française

- En une seule fois au comptant au plus tard le 5 septembre ou le 5 mars selon le semestre concerné (CB/Prélèvement/Virement) : modalité 1
- Ou par paiement en 4 échéances le 5 de chaque mois à compter du mois d'octobre ou d'avril selon le semestre concerné (Prélèvement uniquement) : modalité 2

Dans tous les autres cas

• En une seule fois au comptant au plus tard le 5 septembre ou le 5 mars selon le semestre concerné (CB/Virement)

Des frais forfaitaires de 100€ sont appliqués par semestre pour la mise en place de l'étalement des frais de scolarité. En cas de règlement par prélèvement tout rejet de prélèvement entraînera la facturation de frais de rejet d'un montant unitaire de 25€. La révocation du mandat par le titulaire du compte entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit du solde des frais de scolarité.

Dans tous les cas, le non-respect des échéances prévues, après mise en demeure restée sans effet, entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit du solde des frais de scolarité et la transmission du dossier au contentieux. Les frais de relance et de recouvrement seront facturés.

3 RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION

L'INTECH accepte les résiliations d'inscription effectuées par lettre recommandée, adressée au Directeur du campus. Seuls les signataires du présent document d'inscription peuvent décider de la résiliation.

Quand la résiliation d'inscription intervient avant le début des cours, les dispositions suivantes sont applicables :

- pour cause de non obtention des diplômes ou de non validation du niveau requis pour intégrer la formation, sur présentation du justificatif de résultats, les frais d'inscription sont intégralement remboursés par l'INTECH,
- pour cause de non obtention du visa, **sur présentation du justificatif nominatif reçu**, l'acompte et les frais d'inscription sont intégralement remboursés par l'INTECH,
- dans tout autre cas, les frais d'inscription restent acquis à l'INTECH; les autres sommes éventuellement versées sont remboursées.

Au-delà du début des cours, la résiliation d'inscription a pour conséquence l'interruption partielle ou définitive de la scolarité.

4 INTERRUPTION PARTIELLE OU DÉFINITIVE DE LA SCOLARITÉ

Les signataires du présent document d'inscription peuvent décider de l'interruption partielle ou définitive de la scolarité par lettre recommandée, adressée au Directeur du campus.

Dans tous les cas d'interruption de la scolarité, définitive ou simplement suspendue, **tout semestre engagé reste dû**; **les frais d'inscription restent intégralement acquis à l'INTECH**; **la date de référence est la date de distribution du courrier recommandé AR demandant l'interruption.**

Le non-respect du Règlement Intérieur ou du Règlement des Études dont un exemplaire est remis, peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive. L'exercice du droit à l'effacement des données personnelles de l'étudiant et/ou de son répondant financier avant la fin de la scolarité vaudra renonciation pure et simple à celle-ci et sera assimilée à une démission. Les frais de scolarité dus sont calculés selon les mêmes dispositions.

Dans tous les cas d'interruption, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles.

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- 1_ L'inscription définitive n'est acquise qu'après :
 - encaissement des frais d'inscription qui seront déduits du montant total dû au titre des frais de scolarité.
 - transmission de l'ensemble des pièces administratives listées au dossier. En l'absence de transmission des pièces avant le démarrage des cours, l'inscription sera invalidée et les frais d'inscription resteront définitivement acquis à l'INTECH
- 2_ En confirmation de l'inscription définitive, l'étudiant recevra un courrier ainsi que la facture des frais de scolarité correspondants. Elle garantit une place dans l'école pour la rentrée étudiante pour laquelle il s'est inscrit.
- 3_ Les frais de scolarité couvrent forfaitairement l'ensemble des activités scolaires des étudiants pendant le semestre concerné. Le défaut de règlement de la totalité des droits de scolarité pour le semestre en cours entraîne l'inactivation du compte informatique de l'étudiant, l'occultation des calendriers et des résultats de l'étudiant, l'interdiction de passage des examens et de départ en échange à l'étranger, la non délivrance de conventions de stage, la non présentation de ce dernier en Jury de passage en semestre supérieur ou en Jury de diplôme, l'interdiction d'une quelconque réinscription et la suspension de la délivrance du diplôme, jusqu'au complet paiement du prix.
- 4_ Chaque étudiant doit obligatoirement fournir chaque semestre la confirmation de son adresse et de l'adresse de son répondant financier. Toute modification des coordonnées de l'étudiant ou des coordonnées/identité de son répondant financier doivent être immédiatement signalées au service de la scolarité.
- 5_ Les frais de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ne sont pas compris dans les tarifs de scolarité et devront être réglés séparément auprès du CROUS. La présentation d'une preuve d'acquittement ou de dispense sera exigée pour permettre la finalisation de l'inscription administrative.
- **6**_ Le bon déroulement des études nécessite que chaque étudiant dispose de son propre ordinateur portable personnel opérant sous Windows ou linux et répondant aux caractéristiques minimales spécifiées par l'INTECH préalablement au démarrage des cours. L'absence d'équipement, sa non-conformité aux standards recommandés, sa mauvaise utilisation ou son mauvais fonctionnement ne sauraient engager la responsabilité de l'INTECH ni lui être opposé. Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il dispose à son domicile d'une connexion internet de qualité suffisante pour lui permettre de suivre les enseignements éventuellement assurés à distance et pouvant nécessiter un flux audio / vidéo stable.
- 7_ Les programmes des cours et les pédagogies mis en œuvre sont construits par l'école en étroite coordination avec le Conseil Stratégique & Perfectionnement. Ils peuvent donc évoluer rapidement. Le choix de la mise en œuvre de l'enseignement (présentiel / distanciel) et des modalités d'examens est à la libre appréciation de l'INTECH. Les notices, dépliants, programmes, ... édités et diffusés par l'école sont distribués à titre indicatif, et n'ont pas de caractère contractuel.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

L'étudiant ou son représentant légal ainsi que son répondant financier reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions du présent dossier d'inscription et s'engagent solidairement à assurer le paiement intégral des frais de scolarité 2022.

Ils reconnaissent en outre avoir pris connaissance des modalités de traitement des données à caractère personnel détaillées dans le document « Politique Règlement Général sur la Protection des Données personnelles à destination des candidats et des apprenants » dont un exemplaire leur a été remis et y souscrire pleinement.

	Paraphe de l'étudiant ou	Paraphe du
	de son tuteur légal	répondant financier
Règlement des études		
Règlement intérieur		
Politique RGPD		
Charte informatique		
Equipement informatique personnel		

L'étudiant ou son représentant légal ainsi que son répondant financier reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions du présent dossier d'inscription et s'engagent solidairement à assurer le paiement intégral des frais de scolarité 2022.

Ils reconnaissent en outre avoir pris connaissance des modalités de traitement des données à caractère personnel détaillées dans le document « Politique Règlement Général sur la Protection des Données personnelles à destination des candidats et des apprenants » dont un exemplaire leur a été remis et y souscrire pleinement.

5_DROIT DE RETRACTATION

L'étudiant (ou son représentant légal) a le droit de se rétracter du présent engagement d'inscription semestriel sans justificatif dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du présent engagement matérialisé par la réception du paiement des frais d'inscription.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'étudiant peut notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée par lettre recommandée à :

INTECH – Groupe ESIEA Direction Administrative et Financière 9 rue Vésale, 75005 Paris

A l'expiration de ce délai de quatorze (14) jours, l'inscription est considérée définitive, les frais d'inscription restent acquis à l'INTECH et l'intégralité du montant du semestre d'inscription est dû.

6_FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'INTECH ne pourra être recherchée en cas d'inexécution ou de retards dans l'exécution de l'obligation de fournir les enseignements dispensés si cette inexécution ou ce retard est due à un cas de force majeure au sens donné par l'article 1218 du code civil. Le cas de force majeure suspendra l'obligation de l'INTECH pendant toute la durée de son existence. L'obligation de l'INTECH ainsi suspendue sera exécutée à nouveau dès que les effets de la cause de non-exécution ou du retard auront pris fin. Une perturbation importante des réseaux de télécommunication rendant impossible la dispense de l'intégralité des cours et programmes planifiés en ligne, pourra en application de l'article 1218 du code civil, justifier la suspension de l'obligation de l'INTECH le temps que perdurera cet empêchement. Si l'impossibilité découlant du cas de force majeure venait à se prolonger au-delà d'une période raisonnable compte tenu des circonstances, conformément à l'article 1351 du code civil, l'INTECH sera libérée de toute obligation à compter de la survenance du cas de force majeure, et le présent engagement sera résilié de plein droit.

7_LOI APPLICABLE / MEDIATION / JURIDICTION

Le présent engagement d'inscription semestriel est régi par la loi française.

Tout différend pouvant résulter de l'exécution du présent engagement pourra être soumis à une procédure de médiation préalablement à toute autre procédure.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'INTECH propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : https://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

L'étudiant, son représentant légal et le répondant financier, et l'INTECH conviennent que tout litige réclamation ou controverse survenant en lien avec le présent engagement semestriel d'inscription de l'étudiant et qui n'aurait pas pu être résolu à l'amiable sera exclusivement porté devant les tribunaux compétents de la ville de Paris, France.

Nonobstant toute clause contraire contenue aux termes du présent engagement d'inscription semestriel, l'INTECH se réserve le droit de poursuivre toutes voies de recours offertes par le pays de résidence de l'étudiant et/ou de son répondant financier lorsqu'il(s) ne réside(nt) pas en France.

Fait à :	le:	
Signature:		
Signature obligatoire de l'étudiant ou de son repré	sentant légal du répondant financier	r

DOCUMENTS À FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité (recto/verso) de l'étudiant en cours de validité (accompagnée du titre de séjour ou visa, le cas échéant, en cours de validité)
- Copie de la pièce d'identité du répondant financier si celui-ci est différent (recto/verso)
- Votre justificatif de paiement dans le cas d'un virement ou paiement par CB.

Le paiement peut se faire en ligne depuis notre site <u>www.esiea.fr</u> (rubrique <u>« Admissions »</u> puis <u>« Frais de scolarité »</u>) ou par virement (RIB joint).

• Une photo d'identité au format JPG (taille 32 x 30 mm) qui sera utilisée pour votre future carte étudiante (à envoyer par mail à contact@intechinfo.fr). L'intitulé du fichier JPG doit comporter vos NOM, Prénom, Année et mois d'inscription, Campus choisi selon le modèle suivant : DUPONT - Marie – Septembre 2022 - PARIS.jpg.

- Relevé de notes de l'année en cours validée (dès l'obtention)
- Relevé de notes du diplôme validé
- Attestation CVEC ou justificatif d'acquittement*
- Attestation de sécurité sociale*
- Notification de Bourse de l'Etat (le cas échant)

^{*} Les étudiants venant de l'étranger, pourront fournir ces documents une fois arrivés en France.





RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire E.S.I.E.A. COMPTABILITE

Domiciliation SG PARIS SAINT MICHEL (03085) 10 RUE THENARD 75005 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03350	00037285570	46

IBAN: FR76 3000 3033 5000 0372 8557 046

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Groupe ESIEA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Groupe ESIEA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter	les champs marqués *
Votre nom *	
	Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse	
*	
	Numéro et nom de la rue
	Code Postal Ville
	Pays
Les	i ays
coordonnées de votre compte *	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)
compto	
	Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)
Nom du	GROUPE ESIEA
créancier *	Nom du créancier
I. C. S *	F R 1 4 Z Z Z 3 9 9 2 0 4 Identifiant Créancier SEPA
Adresse du créancier	9 RUE VESALE Numéro et nom de la rue
	75005 PARIS Code Postal Ville
	FRANCE
	Pays
Type de paiement *	Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel
Signé à *	
	Liou Pote
Signature(s) *	Lieu Date

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MERCI DE JOINDRE À CE MANDAT VOTRE RIB ACTUEL